

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

Avis aux lecteurs :

Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu tenue au lieu habituel des séances du Conseil, le mardi 5 mai 2009.

Sont présents, Messieurs les Conseillers **Roger Paquette,
Jonathan Chalifoux,
Michel Rioux,
Yvon Plante,
Martin Lévesque,**

lesquels forment quorum sous la présidence du Maire suppléant.

Sont absents avec motif, Messieurs le Maire, Raymond Billette et Conseiller, Claude Bonnenfant.

En l'absence du Maire, le Maire suppléant, Monsieur Roger Paquette préside la séance.

En l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Élise Guertin est présente pour agir comme secrétaire de la présente séance.

Est également présent, Monsieur Marc Béland, directeur des Travaux publics et du service d'Urbanisme.

Ouverture de la séance

Le Maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle, il leur présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Élise Guertin et il ouvre la séance à 20 :00 heures.

2009-05-073

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yvon Plante, appuyé par Monsieur Martin Lévesque d'adopter l'ordre du jour avec ajout des points 9.4.2 et 11.3, le tout comme suit :

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal avec dispense de lecture**
 - 3.1 Séance ordinaire du 7 avril 2009
4. **Administration générale**
 - 4.1. **Administration**
 - 4.1.1 Embauche temporaire d'une directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 4.1.2 Autorisation de signatures des effets bancaires
 - 4.1.3 Présentation et approbation des comptes payés et à payer
 - 4.1.4 Rapport(s) des dépenses autorisées par délégation de compétence (dépôt)
 - 4.1.5 État des revenus et dépenses (dépôt)
 - 4.1.6 États financiers 2008 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (dépôt)
 - 4.2. **Centre communautaire et administratif, rapport du Comité**
 - 4.2.1 Embauche temporaire d'un journalier (Claude Villeneuve)
5. **Sécurité publique**
 - 5.1. Service de Prévention des Incendies, rapport du Comité
 - 5.1.1 Rapports du Directeur du Service de Prévention des Incendies

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

- 5.1.2 Autorisation de dépenses
- 5.2 Projet "Pompier junior"

- 6. **Transport routier**
 - 6.1 Rapport du directeur des Travaux publics
 - 6.2 Adoption du règlement n° 2000-05-04 modifiant le règlement n° 2000-05 relatif au stationnement des véhicules avec une remorque à bateau
 - 6.3 Adjudication de contrats :
 - 6.3.1 Rapiéçage mécanisé de la chaussée
 - 6.3.2 Scellement de fissures de la chaussée
 - 6.3.3 Marquage de chaussée

- 7. **Hygiène du milieu**
 - 7.1 Comité consultatif en environnement (CCE) – Rapport du Comité
 - 7.2 Avis de motion pour règlement n° 2009-011 concernant la vidange des fosses septiques
 - 7.3 Demande d'appui de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – Eau embouteillée

- 8. **Aménagement, Urbanisme et Développement**
 - 8.1 Rapport du Directeur du service d'Urbanisme
 - 8.2 Comité consultatif en Urbanisme (CCU) – Rapport du Comité
 - 8.3 Procès-verbal du Comité consultatif d'Urbanisme (dépôt)
 - 8.3.1 Projet enseigne au 1116, rue du Rivage
 - 8.3.2 Demande de dérogation mineure au 1256, rue du Rivage
 - 8.4 Demande au MAMROT : prolongation de délai pour l'adoption des règlements d'urbanisme de la Municipalité (concordance au SAR)

- 9. **Loisir, Culture, Tourisme**
 - 9.1. **Loisirs - rapport du Comité**
 - 9.1.1 Autorisation de dépenses
 - 9.1.2 Embauche du personnel pour Camp de jour 2009

 - 9.2. **Bibliothèque**

 - 9.3 **Culture - rapport du Comité**
 - 9.3.1 Autorisation de dépenses pour honoraires arpenteur

 - 9.4 **Tourisme**
 - 9.4.1 La Route du Richelieu (CRÉ Montérégie Est)
 - 9.4.2 Club des Marcheurs

- 10. **Parcs et Terrains de jeux**

- 11. **Affaires nouvelles**
 - 11.1 Société d'Agriculture du Comté de Verchères (don 150\$)
 - 11.2 Demande dans le cadre du Programme d'aide reconduit par la Ministre des Transports, M^{me} Julie Boulet pour l'amélioration du réseau routier municipal :
 - 11.3 Autorisation de signatures : acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec (annule et remplace résolution n° 2009-02-016)

- 12. **Période de questions**

- 13. **Correspondances**

- 14. **Prochaines rencontres**
- 15. **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

3. ADOPTION PROCÈS-VERBAL (AUX)

2009-05-074

3.1 Séance ordinaire du 7 avril 2009

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2009 a été distribuée aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu :

Que le Conseil adopte le procès-verbal du 7 avril 2009 tel que rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Administration

2009-05-075

4.1.1 Embauche temporaire d'une directrice générale et secrétaire-trésorière

Considérant l'arrêt de travail prolongé de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Gertrude Therrien, il y a lieu pour le Conseil de la remplacer temporairement pour une durée non déterminée;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Michel Rioux, appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de Madame Élise Guertin au titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, laquelle a débuté ses fonctions le mercredi 15 avril 2009 à raison généralement de 28 heures par semaine, du mardi au vendredi et ce, au même taux horaire que celui de Madame Therrien.

Adoptée à l'unanimité

2009-05-076

4.1.2 Autorisation de signatures des effets bancaires

Considérant l'embauche le 15 avril 2009 de Madame Élise Guertin comme directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Michel Rioux, appuyé par Monsieur Jonathan Chalifoux et résolu :

Que le Maire, Raymond Billette et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Élise Guertin sont les représentants de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;

Qu' en l'absence ou dans l'incapacité d'agir du Maire, le Maire suppléant, Roger Paquette et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Élise Guertin sont les représentants de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'autorité compétente de ladite Caisse aux fins de les informer des présentes dispositions et aussi pour remplacer toutes résolutions à ce même sujet, le tout prenant effet séance tenante, ce 5 mai 2009.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

2009-05-077

4.1.3 Présentation et approbation des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Yvon Plante, appuyé par Monsieur Michel Rioux et résolu d'approuver les comptes payés et à payer au 5 mai 2009 tel que présentés au montant total de 80 378,02 \$, à savoir :

Déboursés au 5 mai 2009	7 287,99 \$
Achats du mois	73 090,03 \$
	Adoptée à l'unanimité

4.1.4 Rapport(s) des dépenses autorisées par délégation de compétence

Le rapport pour le mois d'avril 2009 au montant de 235,78 \$ du Directeur des Travaux publics concernant les dépenses autorisées par délégation de compétence est déposé.

* * * * *

4.1.5 État des revenus et dépenses

L'état des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 mai 2009 (excluant les engagements) est déposé.

* * * * *

4.1.6 États financiers 2008 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

Les états financiers de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2008 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu sont déposés.

* * * * *

4.2. Centre communautaire et administratif, rapport du Comité

Aucun rapport, Monsieur le Conseiller, Claude Bonnenfant étant absent.

* * * * *

2009-05-078

4.2.1 Embauche temporaire d'un journalier

Il est proposé par Monsieur Michel Rioux, appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu :

Que le Conseil entérine l'embauche temporaire comme journalier temporaire de Monsieur Claude Villeneuve, lequel a débuté ses travaux le 23 avril 2009 étant donné un surplus de travail en urgence d'une part et la non disponibilité du journalier saisonnier étudiant habituel, Monsieur David Bourgeois, d'autre part. Monsieur Villeneuve est rémunéré au même taux que celui de Monsieur Bourgeois.

Adoptée à l'unanimité

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Service de Prévention des Incendies (SPI), rapport du Comité

Le Conseiller, Monsieur Yvon Plante fait rapport verbal des événements ou activités du Comité concernant le mois d'avril au Service de Prévention des Incendies.

* * * * *

5.1.1 Rapports du Directeur du Service de préventions des incendies

Le rapport du mois d'avril préparé par le Directeur du Service de prévention des incendies, Monsieur Michel Frisée, est déposé.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

2009-05-079

5.1.2 Autorisation de dépenses

Il est proposé par Monsieur Yvon Plante, appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu :

Que le Conseil autorise des dépenses estimées au montant de 3 180 \$ plus les taxes applicables, comme suit :

1 clef Holligan	300,00 \$
2 radios portatifs	2 000,00 \$
1 radio camion 217	800,00 \$
2 rubans P-Touch	60,00 \$
4 caisses d'eau	20,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2009-05-080

5.2 Projet "Pompier junior"

Il est proposé par Monsieur Yvon Plante, appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu :

Que le Conseil approuve le projet "Pompier junior" préparé par le Directeur adjoint du Service de Prévention des Incendies, Monsieur Alain Fredette, ledit projet tel que décrit par Monsieur Fredette dans sa lettre datée du 29 avril 2009, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil autorise Monsieur Fredette à débiter ledit projet suivant les dispositions indiquées dans ladite lettre et ce, à l'intérieur du Service de Prévention des Incendies de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Que le cas échéant, le Conseil autorise les dépenses au montant suffisant pour la couverture d'assurance et de CSST des participants ainsi que celles pour la publicité incitative pour l'inscription des candidats d'une part et d'autre part, ledit Conseil pourra considérer la demande d'aide financière d'une autre nature que les assurances ou la promotion pour combler un manque au déroulement du projet.

Adoptée à l'unanimité

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Rapport du directeur des Travaux publics

Le rapport de Voirie préparé par le Directeur des Travaux publics, Monsieur Marc Béland, concernant le mois de mai et comportant les travaux exécutés en avril et ceux à venir en mai est déposé.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

2009-05-081

6.2 Adoption du règlement n° 2000-05-04 modifiant le règlement n° 2000-05

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

**Règlement n° 2000-05-04 modifiant
le règlement n° 2000-05 relatif
au stationnement (stationnement des
véhicules avec une remorque à bateau)**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2000-05 relatif au stationnement, pour y introduire des dispositions concernant le stationnement des véhicules avec une remorque à bateau;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Rioux, appuyé par Monsieur Jonathan Chalifoux et résolu :

QUE le règlement numéro 2000-05 soit ainsi modifié :

Article 1 Ajouter le nouvel article 4.1 suivant à l'article 9:

4.1 Stationnement de véhicule avec une remorque à bateau

- a) En tout temps, il est interdit de stationner une remorque à bateau sur le site du Quai Ferdinand-Fecteau, qu'elle soit reliée ou non à un véhicule.
- b) Il est obligatoire de se munir d'une vignette de stationnement annuelle ou d'un billet de stationnement journalier pour les véhicules avec une remorque à bateau utilisant les espaces de stationnement public des rues Marie-Rose, Archambault, des Chênes, des Érables, des Saules, le stationnement du Parc Chamtoise et celui du Centre communautaire.
- c) L'obligation d'obtenir une vignette annuelle ou un billet journalier va de la période débutant le 1^{er} mai et finissant au 1^{er} novembre.
- d) La tarification est la suivante :
 - a) Vignette de stationnement annuelle : 10 \$ / an pour un résident et 150 \$ / an pour un non-résident.
 - b) Billet de stationnement journalier : 5 \$ / jour pour un résident et 20 \$ / jour pour un non-résident.
 - c) Il est obligatoire de présenter son permis de conduire et le numéro de plaque d'immatriculation pour obtenir une vignette annuelle ou un billet journalier.

Article 2 À l'article 9, insérez le chiffre 4.1, entre le 4 et le 5.

Article 3 Le présent règlement de modification numéro 2000-05-04 entre en vigueur conformément à la Loi.

Roger Paquette, Conseiller,
Maire suppléant et Président de séance

Adopté à l'unanimité
Élise Guertin, Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

6.3 Adjudication de contrats :

6.3.1 Rapiéçage mécanisé de la chaussée

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

* * * * *

2009-05-082

6.3.2 Scellement de fissures de la chaussée

Considérant que dans le cadre d'un appel d'offres, des prix ont été demandés pour des travaux de scellement de fissures de la chaussée pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil ainsi que pour Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant que deux entrepreneurs ont soumis des prix comme suit et que leurs soumissions ont été trouvées conformes aux exigences demandées par la Municipalité :

Soumissionnaires	Prix unitaire (12 700 m.l.)	Total (avant taxes)	Total (taxes incluses)
Environnement routier NRJ inc.	1,690 \$/m.l.	21 463,00 \$	24 226,36 \$
Le Groupe Lefebvre inc.	1,739 \$/m.l.	22 085,30 \$	24 928.79 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Michel Rioux, appuyé par Monsieur Jonathan Chalifoux et résolu :

Que le Conseil accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Environnement routier NRJ inc. pour un montant de 21 463 \$ plus les taxes applicables. La part de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu correspond à environ 3 000 \$ plus les taxes applicables pour une quantité d'environ 1 775 mètres linéaires (m.l.).

Que la présente résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

Que le Conseil autorise les dépenses et le début des travaux sur son territoire municipal sous la programmation et la surveillance de son Directeur aux Travaux publics, laquelle programmation sera faite de concert avec les Directeurs aux Travaux publics des municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloeil et de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2009-05-083

6.3.3 Marquage de chaussée

Considérant que dans le cadre d'un appel d'offres, des prix ont été demandés pour des travaux de marquage de la chaussée pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil ainsi que pour Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant que deux entrepreneurs ont soumis des prix comme suit et que leurs soumissions ont été trouvées conformes aux exigences demandées par la Municipalité :

Soumissionnaires	Prix unitaire / m.l. (avant taxes)	Prix unitaire / m.l. (taxes incluses)
Dura-Lignes inc.	0,179 \$	0,202 \$
Marquage Multi-Lignes	0,190 \$	0,217 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Plante, appuyé par Monsieur Martin Lévesque et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

Que le Conseil accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Dura-Lignes inc. pour le prix unitaire de 0,179 \$ du mètre linéaire (m.l.) plus les taxes applicables. La part de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu correspond à environ 8 060\$ plus les taxes applicables pour une quantité d'environ 45 000 mètres linéaires.

Que la présente résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

Que le Conseil autorise les dépenses et le début des travaux sur son territoire municipal sous la programmation et la surveillance de son Directeur aux Travaux publics, laquelle programmation sera faite de concert avec les Directeurs aux Travaux publics des municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloeil et de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Comité consultatif en Environnement (CCE) – Rapport du Comité

Le Conseiller, Monsieur Jonathan Chalifoux fait rapport verbal des événements ou activités du CCE concernant le mois d'avril.

* * * * *

**Avis de motion
N° 2009-011**

7.2 Pour règlement n° 2009-011 concernant la vidange des fosses septiques

Je, Michel Rioux, Conseiller, donne avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption le règlement intitulé : "Règlement n° 2009-011 relatif à la vidange des fosses septiques".

Ce règlement vise à régir et à établir le service municipal de la vidange des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, lequel service devrait débiter au courant de l'année 2010.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 5 mai 2009

2009-05-084

7.3 Appui à la MRC de La Vallée-du-Richelieu – Eau embouteillée

Considérant la demande d'appui de la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans sa résolution numéro 09-04-113 par laquelle sont invitées toutes les municipalités et toutes les MRC à ne plus servir d'eau embouteillée et ce, pour les motifs de protection de l'environnement évoqués dans ladite résolution, avec lesquels motifs, le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est en accord;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Lévesque, appuyé par Monsieur Michel Rioux et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appui la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans sa démarche pour voir cesser l'utilisation d'eau embouteillée dans les municipalités et les MRC et l'informe que cette utilisation a déjà pris fin au début de l'année 2009 dans notre Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport du Directeur du service d'urbanisme

Le rapport daté du 27 avril 2009 du Directeur du service d'urbanisme est déposé.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

8.2 Comité consultatif en urbanisme (CCU) – Rapport du Comité

Le Conseiller, Monsieur Michel Rioux fait rapport verbal des évènements ou activités du Comité concernant le mois d'avril.

* * * * *

8.3 Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de la réunion tenue le 28 avril 2009 est déposé et la (les) décision(s) suivante(s) en découle (nt) :

2009-05-085

8.3.1 Projet enseigne au 1116, rue du Rivage

Considérant la recommandation favorable des Membres du CCU à l'égard de la demande pour une enseigne commerciale au 1116, rue du Rivage; (Réf. : résolution CCU n° 09-04-014);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Michel Rioux, appuyé par Monsieur Jonathan Chalifoux et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'émission du permis au demandeur pour l'installation d'une enseigne commerciale (garderie) au 1116, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ladite enseigne étant conforme aux normes de la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité

8.3.2 Demande de dérogation mineure au 1256, rue du Rivage

La décision est reportée à une séance ultérieure étant donné que l'avis public à cet effet n'a pas été publié.

* * * * *

2009-05-086

8.4 Demande au MAMROT : prolongation de délai

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRC) est entré en vigueur le 2 février 2007;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté une résolution afin de donner un contrat à une firme d'urbanisme pour la mise à jour de son plan d'urbanisme et la refonte de ses règlements d'urbanisme en novembre 2008;

Considérant qu'une première rencontre de démarrage avec la firme a eu lieu le 20 janvier 2009;

Considérant que la firme a déposé les versions préliminaires du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en avril 2009;

Considérant qu'un comité de validation du Plan et des Règlements d'urbanisme a été mis sur pied par le Conseil municipal pour réviser, de concert avec la firme d'urbanisme, le travail effectué;

Considérant que le comité de validation du plan et des règlements d'urbanisme entend terminer la validation des documents au mois de juin 2009;

Considérant que cette validation se fait parallèlement par la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

Considérant qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU)*, une municipalité locale doit adopter un règlement de concordance afin de rendre conformes au schéma révisé son Plan et ses Règlements d'urbanisme avant le deuxième (2^{ième}) anniversaire de l'entrée en vigueur du schéma révisé, soit, dans le cas de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le 2 février 2009;

Considérant que selon l'article 239 de ladite *Loi*, le Conseil d'une municipalité peut demander par résolution une prolongation de délai au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Michel Rioux, appuyé par Monsieur Jonathan Chalifoux et résolu :

Que par la présente résolution, le Conseil municipal demande à la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, Madame Nathalie Normandeau, de bien vouloir accorder à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (57075) une prolongation de délai de sept (7) mois, soit jusqu'au 2 septembre 2009 afin de compléter la procédure d'adoption de ses règlements de concordance.

Adoptée à l'unanimité

9. LOISIR, CULTURE ET TOURISME

9.1. LOISIR- rapport du Comité

Le Conseiller, Monsieur Martin Lévesque fait rapport verbal des évènements ou activités du Comité concernant le mois d'avril.

* * * * *

2009-05-087

9.1.1 Autorisation de dépenses

Il est proposé par Monsieur Martin Lévesque, appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu:

Que le Conseil autorise des dépenses estimées au montant de 3 705 \$ plus les taxes applicables, comme suit :

Soirée des bénévoles (22-05-09)	2 000\$
Adhésion Loisir Sports Montérégie	55\$
Frais de formation (Camp de jour)	250\$
Matériel pour Camp de jour	400\$
Fête de la Saint-Jean-Baptiste	1 000\$

Adoptée à l'unanimité

Le Conseiller, Monsieur Martin Lévesque se retire de la décision suivante en invoquant que l'un de ses fils a obtenu un poste au sein du Camp de jour 2009 suite à l'entrevue de groupe à laquelle Monsieur Lévesque n'a pas participé.

2009-05-088

9.1.2 Embauche du personnel pour Camp de jour 2009

Considérant l'appel de candidatures pour combler les cinq (5) postes du Camp de jour de la saison estivale 2009;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Plante, appuyé par Monsieur Jonathan Chalifoux et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu embauche le personnel comme suit et aux conditions salariales entendues entre les parties pour le Camp de jour de la saison estivale 2009:

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

Coordonnatrice	M ^{me} Cassandra Leblanc	du 7 mai au 15 septembre 2009
Animatrice	M ^{mes} Laurence Grondin	du 25 juin au 20 août 2009
Animatrice	Tanya Gauthier	du 25 juin au 20 août 2009
Animatrice	Éliane Papillon	du 25 juin au 20 août 2009
Animateur	M. Guillaume Lévesque	du 25 juin au 20 août 2009
Responsable du Service de garde	M ^{me} Siloé Yassa Roy	du 25 juin au 20 août 2009

Adoptée à la majorité

9.2. BIBLIOTHÈQUE

Le Conseiller, Monsieur Roger Paquette fait rapport verbal des événements ou activités de la Bibliothèque concernant le mois d'avril.

* * * * *

9.3 Culture - rapport du Comité

Le Conseiller, Monsieur Roger Paquette fait rapport verbal des événements ou activités du Comité concernant le mois d'avril.

* * * * *

2009-05-089

9.3.1 Autorisation de dépenses pour honoraires arpenteur

Il est proposé par Monsieur Michel Rioux, appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses et le mandat d'arpentage du terrain ou est localisé le presbytère de Saint-Antoine, mandat à l'arpenteur géomètre, Monsieur Sylvain Huet pour le montant de 1 175 \$ plus les taxes applicables.

Que lesdits travaux sont sous la programmation et la supervision de notre Directeur aux Travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

9.4 TOURISME

2009-05-090

9.4.1 La Route du Richelieu (CRÉ Montérégie Est)

Considérant que la Route du Richelieu, basée sur la thématique du patrimoine, des hauts faits historiques s'y étant passés, fait l'objet d'un partenariat échelonné entre 2009 et 2013 pour le développement durable d'une route touristique signalisée selon les paramètres du programme de signalisation touristique du ministère du Tourisme du Québec;

Considérant que la route touristique empruntera quatre MRC et 25 municipalités, selon le tracé ayant reçu l'aval de Tourisme Montérégie et de la CRÉ Montérégie Est;

Considérant que ce projet de concertation régionale et de mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et humain constitue un apport important pour le rayonnement de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de son développement touristique et culturel;

Considérant que ce produit touristique a par conséquent, des retombées sur la qualité de vie des citoyens et organismes culturels de la Municipalité ainsi que sur tous les types de services reliés à son attractivité touristique;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Lévesque, appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve :

1. le trajet de la route qui traverse la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;
2. la Route du Richelieu comme nom de la route touristique ayant comme thématique principale l'eau, le patrimoine et les hauts faits historiques;
3. le pictogramme identifié par une rivière en lien direct avec la caractéristique principale de la route;
4. l'installation de panneaux de signalisation sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'engage à déboursier annuellement, pendant une période de 5 ans, un montant de 698 \$ qui servira à l'amélioration, l'aménagement ou le développement de la Route du Richelieu, le tout conditionnellement à l'acceptation du projet par l'ensemble des partenaires.

Adoptée à l'unanimité

9.4.2 Club des Marcheurs

Le Conseiller, Monsieur Roger Paquette indique à l'intention des personnes présentes que la 2^{ième} édition du rendez-vous international des marcheurs dans la Vallée-du-Richelieu aura lieu les samedi et dimanche 30 et 31 mai 2009. (Réf. : www.rvim.ca 450 926-1852 – info@rvim.ca)

* * * * *

10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX

Aucun rapport.

11. AFFAIRES NOUVELLES

2009-05-091

11.1 Société d'agriculture du Comté de Verchères

Il est proposé par Monsieur Michel Rioux, appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu :

Que le Conseil municipal autorise un don pour l'exercice 2009 au montant de 150 \$ à la Société d'Agriculture du Comté de Verchères en appui à la 129^e édition de l'Exposition agricole de Calixa-Lavallée (3, 4 et 5 juillet 2009)

Adoptée à l'unanimité

2009-05-092

11.2 Demande d'aide financière dans Programme du MTQ

Il est proposé par Monsieur Yvon Plante, appuyé par Monsieur Michel Rioux et résolu :

Que dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

demande au Député, Monsieur Stéphane Bergeron, une aide financière estimée à 85 500 \$ pour les projets d'amélioration suivants :

Chemin Monseigneur-Gravel :
Surfaçage +/- 60 000 \$

Rang de l'Acadie :
Remplacement de ponceau 1800 ø +/- 22 500 \$

Qu' en soutien à notre demande, la présente résolution numéro 2009-05-092 accompagne le formulaire de demande d'aide financière à acheminer au Député.

Adoptée à l'unanimité

2009-05-093

11.3 Autorisation de signatures : acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec

Considérant que la notaire, M^e Édith Lavallée a soumis à la Municipalité un projet d'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada;

Considérant que ladite servitude affecte une partie de la zone tampon située sur les lots 82-27 et 86-23 (au bout de la rue Benoit);

Considérant que les Membres du Conseil ont pris connaissance dudit projet d'acte de servitude et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Plante, appuyé par Monsieur Jonathan Chalifoux et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le Maire ou en son absence, le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour le compte de la Municipalité l'acte de servitude tel que rédigé.

Que la présente résolution numéro 2009-05-093 annule et remplace la résolution numéro 2009-02-016.

Adoptée à l'unanimité

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire suppléant et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle débute à 21 :00 heures et porte sur le dossier Internet rural, la vidange des fosses septiques, les arbres et arbustes offerts aux citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le presbytère et sur quelques factures de la liste des comptes du mois de mai.

13. CORRESPONDANCES (*reçues le*)

9 avril Ministre délégué aux Transports : subvention de 6 348 \$ pour l'année 2009 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

21 avril MAMROT : information à l'effet que le projet de loi 82 rend obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009, la perception par les instances municipales de droits auprès des exploitants de carrières et de sablières

23 avril La Fête des voisins le 6 juin 2009

24 avril Ministère de la Sécurité publique informe que la Semaine de la sécurité civile se tiendra du 3 au 9 mai

1^{er} mai M^{me} Nathalie Normandeau, Ministre du MAMROT invite les municipalités à participer à la Semaine de la municipalité qui aura lieu du 31 mai au 6 juin 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2009

14. PROCHAINES RENCONTRES

Caucus : mercredi, 27 mai 2009
Séance publique : mardi, 2 juin 2009
* * * * *

2009-05-094

15. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de Messieurs Yvon Plante et Jonathan Chalifoux, la séance est levée à 21 :17 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

**Roger Paquette, Conseiller
Maire suppléant et
Président de la séance**

**Élise Guertin,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim**

**Raymond Billette,
Maire**